[Text]

The Chairman: I was rather shocked when . .

Mr. Blenkarn: The essence of the bill is a discussion, an arrangement, between federal governments and provincial governments. The only people involved in this bill are federal governments and provincial governments. I do not know why we have nurses involved. Really, there is absolutely no point in having those witnesses. If we want to have some of them because they have expressed an interest to say some things, fine. But really, there is nothing they can add or subtract from the arrangement made between the federal government and the provinces in federal-provincial conferences.

Mr. Murphy: The provinces have not agreed to this. Do not try and change ... I mean, let us deal with facts. There has been no agreement by the provinces to accept this legislation. It is part of a deal. You used that phrase earlier on. That is not true.

Mr. Blenkarn: We have not had huge press releases by any of the provinces concerning it.

Mr. Murphy: Well, I guess we could probably mention the Province of Nova Scotia, the green paper by the Province of Newfoundland, the Manitoba government. I would think that is showing some indication of provincial opposition. Whether or not they have to make the local Mississauga paper, I do not know. But they certainly have made their position quite clear.

The Chairman: I have difficulty, Mr. Murphy; I personally find your language objectionable, labelling the committee before it has much of a running record. But I have a difficulty of my own in that I will not be here on Thursday and yet another substitution has to be made. I might be much more likely to accept your suggestion if I were going to be here Thursday to provide that continuity, and unfortunately I am not. But I can assure you that if this motion carries, the clerk will do everything possible to get answers out of the people you have asked to be represented.

I only have one motion in front of me now and I think it is time I called it. The motion is that we see the last witness on or before the 5th day of June 1986 and that the committee commence clause-by-clause study on June 9, 1986.

Motion agreed to.

The Chairman: Now, there is one other item I would like to see today, although it probably could be postponed. It seems that the motion we have just passed will have quite an effect on whether this committee will travel or not. If we are going to see our last witness by June 5, it would seem . . . I will leave it up to the committee.

[Translation]

ces. C'est un projet de loi très technique touchant des questions financières.

Le président: J'ai été assez choqué quand . . .

M. Blenkarn: Ce projet de loi porte sur les accords entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les seuls concernés par ce projet de loi sont les gouvernements fédéral et provinciaux. Je ne vois pas l'intérêt d'y mêler les infirmières. En fait, entendre ces témoins est totalement inutile. Si nous voulons en entendre certains parce qu'ils ont manifesté un intérêt, très bien. Mais à franchement parler, il n'y a rien qu'ils puissent ajouter ou soustraire des accords conclus lors de conférences fédérales-provinciales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

M. Murphy: Les provinces n'ont pas donné leur accord. N'essayez pas de changer... Regardons les faits en face. Les provinces n'ont jamais donné leur accord. Cela fait partie d'un marché. Vous avez utilisé l'expression un peu plus tôt. Ce n'est pas vrai.

M. Blenkarn: Les communiqués de presse des provinces à cet égard ont brillé par leur absence.

M. Murphy: Je pourrais probablement citer la province de Nouvelle-Écosse, le gouvernement du Manitoba, le Livre vert de la province de Terre-Neuve. À mon avis, c'est la preuve d'une certaine opposition de la part des provinces. Qu'il faille pour autant que cela soit rapporté par le journal local de Mississauga, je me le demande. Il reste que ces gouvernements se sont prononcés clairement.

Le président: Vous me posez quelques problèmes, monsieur Murphy; personnellement, je trouve inadmissible que vous prêtiez de telles intentions à notre comité avant qu'il n'ait même commencé ses travaux. Quoi qu'il en soit, j'ai moi-même un problème dans la mesure où je serai absent jeudi et il faudra donc que je me trouve un remplaçant. J'aurais été beaucoup plus disposé à accepter votre proposition si j'avais été présent jeudi pour assurer une certaine continuité mais malheureusement, je serai absent. Je tiens cependant à vous assurer que si cette motion est adoptée, la greffière fera tout pour contacter ces personnes dont vous nous avez communiqué les noms.

Je suis saisi d'une motion et je crois qu'il est temps de la mettre aux voix. Il est proposé que nous entendions nos derniers témoins au plus tard le cinquième jour du mois de juin 1986 et que nous entamions l'étude article par article à compter du 9 juin 1986.

Motion adoptée.

Le président: Il reste encore une question que j'aimerais régler aujourd'hui bien que cela puisse attendre. Il me semble que la motion que nous venons d'adopter nous interdit pratiquement toute possibilité de déplacement. Si nous entendons nos derniers témoins au plus tard le 5 juin, il me semble . . . Qu'en pensez-vous?